

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.11.158.B

**Projet Transport en
Commun en Site
Propre "Mobilix" :
avenant tripartite de
transfert partiel à la
SPLA du marché
relatif aux missions
d'assistance à
maîtrise d'ouvrage
administrative,
juridique, financière
et technique**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 NOVEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.11.158.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROJET TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE "MOBILIX" : AVENANT TRIPARTITE DE TRANSFERT PARTIEL A LA SPLA DU MARCHE RELATIF AUX MISSIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, FINANCIERE ET TECHNIQUE

Par délibération n° 260 du 17 octobre 2013, l'assemblée délibérante a approuvé les conditions essentielles et autorisé la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du projet MOBILIX, confiée à la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement sous forme de contrat de prestation intégrée ou « in house » (article 3-1° du code des marchés publics).

Cette convention prévoit le transfert à la SPLA des marchés d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Le marché relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique a fait l'objet d'une consultation par voie d'appel d'offres ouvert lancée par le GrandAngoulême.

Au terme de cette procédure, la Commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2013 a décidé d'attribuer le marché à la société TRANSAMO et a retenu l'option technique (prestation supplémentaire éventuelle) relative à « l'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX ».

Lors de la présente séance, il vous a été proposé d'approuver le choix de l'attributaire et d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché.

Concomitamment, il vous est proposé d'approuver les conditions du transfert partiel de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le GrandAngoulême se réservant le bénéfice direct des prestations d'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et à la mise en service du matériel roulant.

.../...

Pour mémoire, le marché est mixte :

- Il est simple sur la base de prix forfaitaires décomposés de la manière suivante :

	Montant en euros HT
Mission 1 Organisation, pilotage et encadrement général du projet.	472 316,00 €
Mission 2 Assistance technique, juridique, administrative et financière en vue de la passation et du suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de prestations de services	823 864,00 €
Mission 3 Assistance pour la mise en œuvre des systèmes de transport et circulation générale nécessaires aux lignes BHNS MOBILIX	773 289,00 €
Mission 4 Assistance financière et comptable	41 600,00 €
Mission 5 Assistance juridique relative aux procédures en matière d'urbanisme, d'aménagement, d'environnement, applicables au projet BHNS	312 975,00 €
Mission 6 Assistance sur le volet communication	369 995,00 €
Montant total du prix global et forfaitaire	2 794 039,00 €

L'option technique relative à « l'assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX », conservée par la Communauté d'agglomération, est également à prix global et forfaitaire :

	Montant en euros HT
Montant global de l'option « Assistance à la définition, au choix, à l'acquisition et la mise en service du matériel roulant dédié aux lignes BHNS MOBILIX »	98 316,00 €

- Il est à bons de commandes sur la base de prix unitaires pour les études, réunions et missions complémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'accompagnement, sans engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes.

Pour rappel, le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée allant de la conception du projet à la mise en service des différentes phases, soit une durée prévisionnelle de 5 ans.

Par conséquent, l'avenant proposé, dont le projet figure en annexe de la présente délibération, serait souscrit par le GrandAngoulême, la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement et la société TRANSAMO.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant tripartite de transfert partiel à la SPLA Grand Angoulême Mobilité Aménagement du marché relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage administrative, juridique, financière et technique conclu avec la société TRANSAMO.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 novembre 2013	<u>Affiché le :</u> 08 novembre 2013